

BETTERAVES:

Fin de la période de surveillance des maladies foliaires.
Importance de la jaunisse dans la région.

COLZA:

Altises : Quelques dégâts importants observés localement, à surveiller.
Limaces : les conditions climatiques limitent leur présence.

BETTERAVES

11 parcelles observées cette semaine.

BIOAGRESSEURS

MALADIES FOLIAIRES

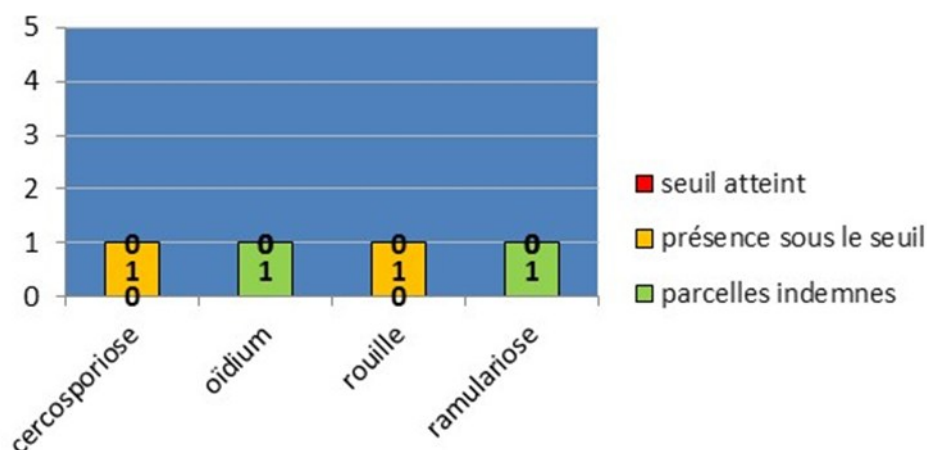
Situation des maladies foliaires de la semaine:



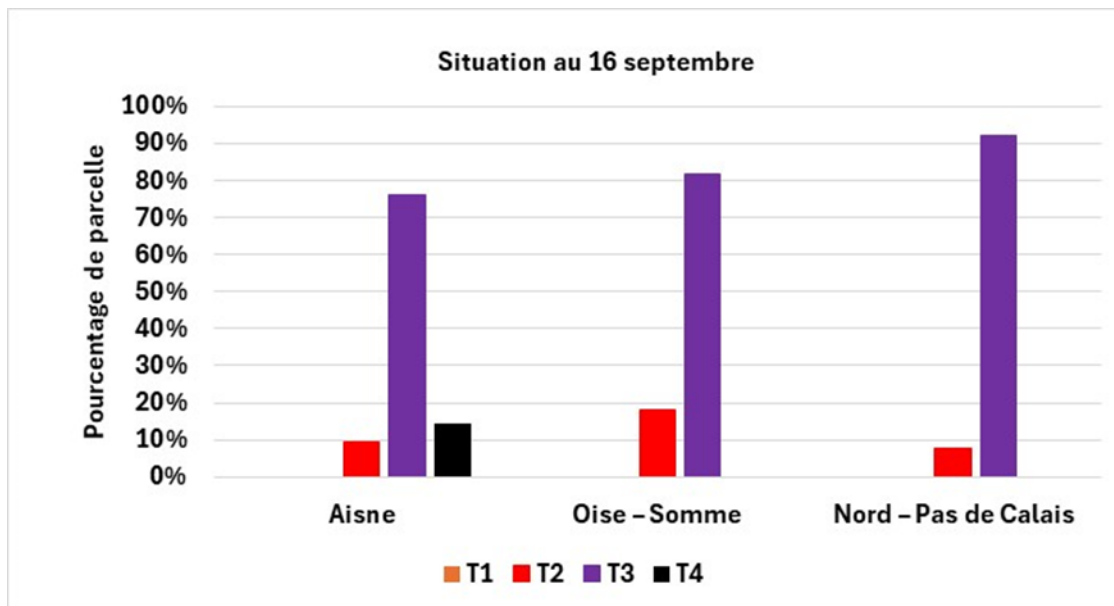
Cette semaine, 11 parcelles ont été observées.

Les observations des maladies touchent à leur fin. Aucune parcelle n'a atteint le seuil indicatif de risque de l'une des maladies après 3 protections cette semaine.

Analyse de risque après trois protections



Répartition régionale du niveau de seuil atteint:



En cette fin de campagne d'observation, **13%** des parcelles observées dans le réseau ont atteint le seuil indicatif de risque pour une **deuxième protection** et **82 %** des parcelles sont au seuil indicatif de risque pour une **troisième protection** et **5 %** des parcelles sont au seuil indicatif de risque pour une **quatrième protection**.

Seuils de déclenchement des traitements aux maladies du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection <u>avant</u> la mi-août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{ers} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

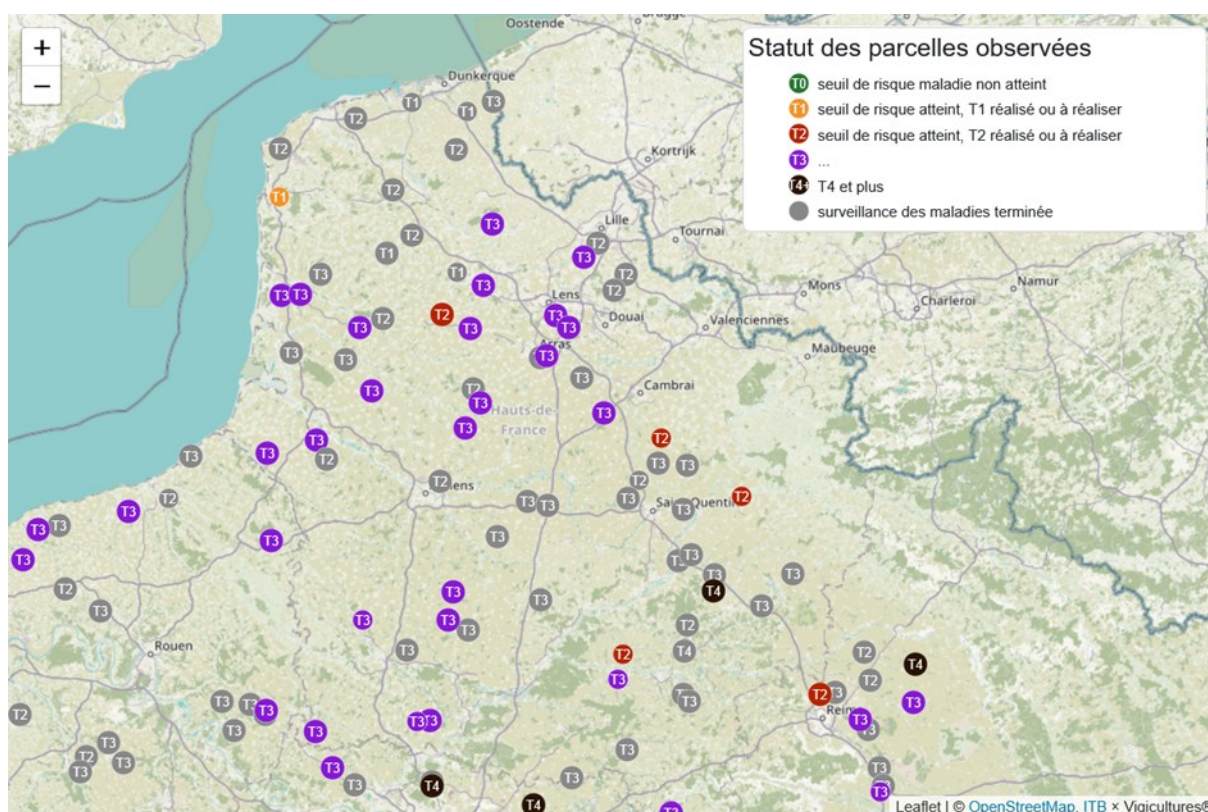
Bordure littorale : « bande côtière de 100 km »

> Dates préconisées d'arrêt des traitements

Maladies observées	Date de récolte prévue	Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Oïdium / rouille	Avant la mi-octobre	mi-août	fin août
	Après la mi-octobre	fin août	
Cercosporiose / ramulariose	Avant la mi-octobre	fin août	1 ^{ère} quinzaine de septembre
	Après la mi-octobre	1 ^{ère} quinzaine de septembre	

L'ITB déconseille les traitements fongicides après la première quinzaine de septembre et à moins de 45 jours de l'arrachage car ils ne sont pas valorisés.

Pour rester informé de l'évolution des maladies, vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladies », mis à disposition par l'ITB. Lien : <http://alerte.itbfr.org/maladies/>



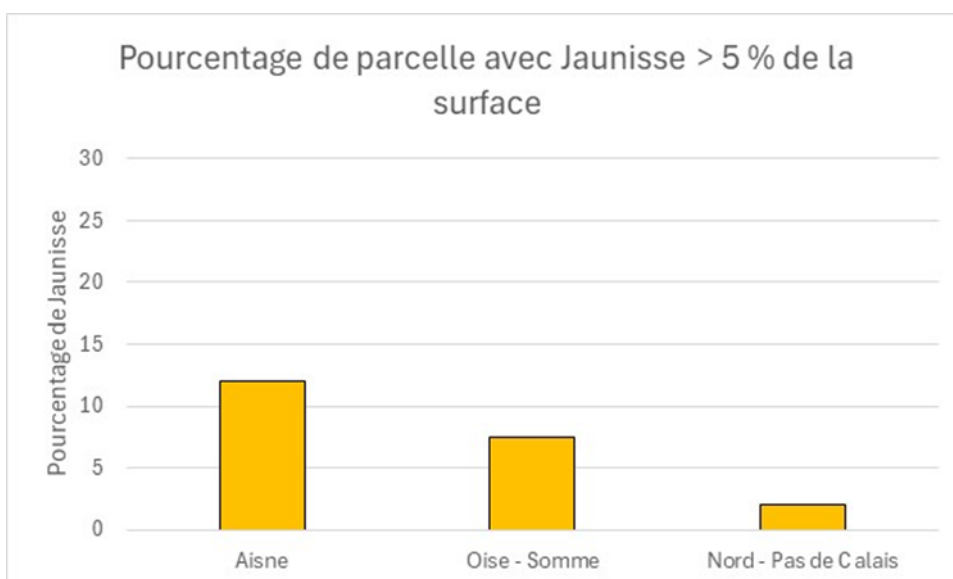
Teignes

Une parcelle signale la présence de teignes dans le réseau d'observation sans atteindre le seuil indicatif de risque. Pour rappel, **le seuil indicatif de risque est de 10 % de betteraves avec dégâts frais et chenilles**. Une pluie intense et conséquente ou l'irrigation favorisent la régulation naturelle des teignes dans le cœur des betteraves.



Jaunisse :

Les symptômes de jaunisse sont visibles dans la région, leur importance est variable en Hauts de France.





Jaunisse virale
(photo ITB)

Gestion prophylactique de la jaunisse en betterave sucrière

Gestion des cordons de déterrage

Les collets de betteraves qui repoussent sur les tas de terre issus du déterrage seront contaminés si la parcelle était atteinte de jaunisse.

Si ces résidus n'ont pas été épandus puis enfouis à l'automne dernier, il est nécessaire de les détruire, notamment par le retournement des andains de déterrage lorsque la terre est suffisamment sèche et maniable.

Les modalités de destruction sont détaillées ici :

- 👉 https://www.itbfr.org/fileadmin/user_upload/PDF/Fiche_Gestion_prophylactique_de_la_jaunisse_2025.pdf
- 👉 <https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/gerer-les-reservoirs-des-jaunisses-virales-pour-limiter-le-risque>

Gestion des repousses dans les céréales implantées après betteraves

Repousses de betteraves trainantes + résidus d'andains de déterrage épandus

- 👉 Vérifier si des repousses de betteraves ont survécu aux désherbages d'automne.
- 👉 En présence de repousses, prévoir des actions de lutte.

Dans les zones de proximité entre betterave sucrière et betterave porte-graine (BPG)

Dans la mesure du possible, il est très fortement recommandé aux agriculteurs de ne pas semer de betteraves sucrières à proximité immédiate des BPG. Un éloignement d'au moins 1 km est préconisé, de bord à bord de parcelles, pour éviter une perte de productivité trop importante. Cette distance correspond à un compromis basé sur des considérations à la fois scientifiques et socio-économiques. Au-delà d'1 km, des symptômes sont présents, mais souvent moins sévères. L'ITB et les sucreries continueront d'accompagner les agriculteurs avec un suivi des parcelles dans la zone de production mixte entre betteraves sucrières et porte-

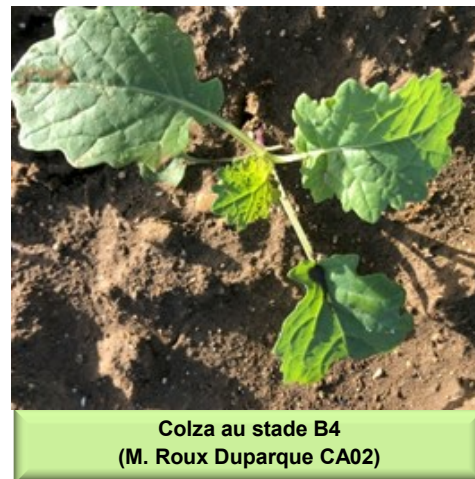
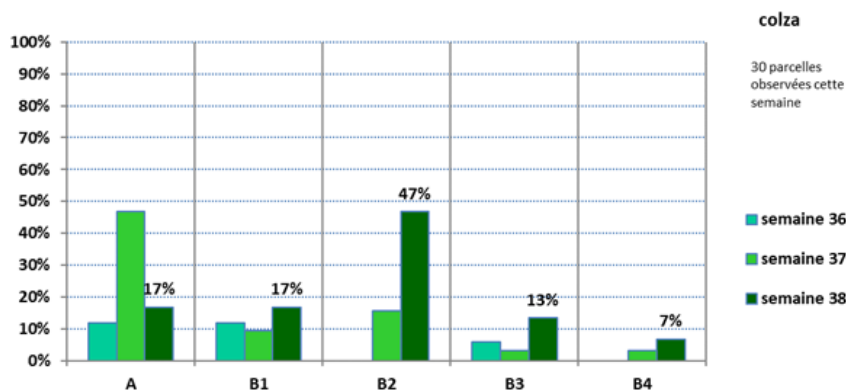


COLZA

Stades:

30 parcelles renseignées cette semaine : Toutes les parcelles sont maintenant levées avec une majorité entre cotylédons (A) et 2 feuilles (B2). Les premières parcelles, les plus avancées, sont au stade 4 feuilles.

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



Colza au stade B4
(M. Roux Duparque CA02)

ALTISES ADULTES: Quelques dégâts importants observés localement, à surveiller.

On rencontre 2 types d'altises sur colza:

- **La grosse altise (altise d'hiver) de 3 à 5 mm** : Le vol de la grosse altise est généralement déclenché par une remontée des températures au-delà de 20°C. Les données du BSV depuis 2009 montrent un pic régional de vols habituellement compris entre le 15 et le 25 septembre pour la grosse altise.
- **La petite altise (altise des crucifères) de taille réduite (2 à 2,5 mm)** : Les vols de petites altises sont généralement plus précoces, avec une fréquence et une mobilité moindre, et souvent localisés en bordure de parcelle (risque plus élevé sur une parcelle jouxtant un ancien colza).

Des petites altises sont capturées dans 7 parcelles avec 1 à 7 individus et des grosses altises sont capturées dans 9 parcelles avec 1 à 14 individus. Des dégâts sont observés dans 17 parcelles avec 1 à 18 % de surface foliaire détruite sur 1 à 100% de plante avec morsures. Aucune parcelle du réseau n'atteint le seuil de risque.

Malgré cela, à proximité d'anciennes parcelles de colza, lorsque les repousses ont été détruites récemment, des dégâts importants pouvant aller jusqu'à 100% de surface foliaire détruite ont été observés.

Seuil Altises : 80% des pieds avec morsures ET 25% de surface foliaire détruite*

* Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque



Petite Altise sur colza
(O. Philippe- CA60)

LIMACES: les conditions climatiques limitent leur présence. Surveiller les parcelles où la pluviométrie a été plus importante.

Evaluation du risque

Pour évaluer au mieux le risque, il est vivement conseillé de positionner des pièges à limaces **dès maintenant**. Pour cela, disposez 4 bâches de 0,25 m². Humidifiez-les, en ne mettant pas d'appâts (anti-limace). De préférence, disposez-les le soir et relevez-les le lendemain matin. Changez la position des bâches à chaque observation.

Le risque est à évaluer en fonction :

- Des **captures de limaces** dans les pièges. Cette semaine, les captures du réseau BSV ont montré 3 captures sur une parcelle et quelques dégâts dans 9 parcelles avec 0,5 à 5% de surface foliaire détruite.
- Des conditions sèches des dernières semaines ne sont pas favorables au risque limace.
- De la **dynamique du développement** du colza : les attaques sont davantage problématiques à un stade jeune (levée-cotylédons) ou sur des colzas peu poussants (semis en mauvaises conditions, froid, phyto, repousses, pailles...).
- Des **principaux facteurs agronomiques et niveau de risque à priori** (cf tableau ci-dessous).
- De la **présence d'auxiliaire** : limiter les interventions chimiques au strict nécessaire afin de les préserver.

Période de risque: depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

Autres ravageurs

Des **tenthredines de la rave** ont été capturées dans deux parcelles. Pas de risque avéré en l'état.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Haute-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture de la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debevernia, F. Courteaux - ITB, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPA, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Bix, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genèse, INRA de Fribourg, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 60, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Méaulx, Nord Wagoce, NORIAP, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Sapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Terce, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesil, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vaseken, VIVESCIA, M. Colin, M. Derouère, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratael, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Busche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Haute-de-France et des Chambres d'Agriculture Haute-de-France

Avec la participation de :

